



Réunion du 19 Mai 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 39

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : JEAN-LOU WEBER, ISABELLE BERSOUX

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON, OLIVIER FRACHET, NICOLAS SAUVANAUD

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

.....

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U18 INTERDISTRICTS

- **Match N.53999828 du 23/05/2026 à 13h entre ST PANTALEON A.S 21 et PAYS AREDIEN FC 21 (Poule unique)**

Prévu initialement le 23/05/2026 à 13h, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade GEORGES AUGER 2 à ST-PANTALEON DE LARCHE.**

Catégorie COUPE U15

- **Match N.55630661 du 06/05/2026 à 18h30 entre ISLE J.A 2 et LIMOGES FOOTBALL**

Vu la décision de la commission litiges et contentieux (procès-verbal du 11/05/2026) ainsi que la décision de la commission d'appel (procès-verbal n°11 en date du 15/05/2026) donnant match perdu par pénalité au club du LIMOGES FOOTBALL, la commission jeunes enregistre le résultat suivant :

ISLE J.A 2 : 3 buts – LIMOGES FOOTBALL : 0 but.

Dit l'équipe d'ISLE J.A 2 qualifiée pour le prochain tour (1/2 finales) prévu le 20/05/2026 contre le club AURENCE-ROUSSILLON à 18h30 au stade du GONDEAU à ISLE.

Catégorie U17

- **Match N.55137704 du 23/05/2026 à 15h entre BEAUNE LES MINES U.S et LIMOGES LAFARGE J.S (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 23/05/2026 à 15h, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade AS PTT – BUXEROLLES à LIMOGES.**

- **Match N.55137705 du 23/05/2026 à 15h entre GJ PANAZOL-VIGENAL et ISLE J.A 2. (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 23/05/2026 à 15h au stade du VIGENAL à LIMOGES, se jouera **le même jour, à 17h, au stade de MORPIENAS à PANAZOL.**

- **Match N.55137730 du 23/05/2026 à 15h entre EYMOUTIERS A.S et GJ FCCO/SCS/FEUILLAR. (D2, poule B)**

Prévu initialement le 23/05/2026 à 15h, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade MUNICIPAL à SAINT-JULIEN LE PETIT.**

Catégorie U15

- **Match N.55127972 du 20/05/2026 à 19h entre VERNEUIL S/VIENNE et BOISSEUIL 87 F.C (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 20/05/2026 à 19h au stade MUNICIPAL 1 à VERNEUIL S/VIENNE, et suite au forfait du club de BOISSEUIL 87 F.C, la commission enregistre le résultat suivant :

VERNEUIL S/VIENNE : 3 points - 3 buts ; BOISSEUIL 87 F.C : -1 point - 0 but

Le club de BOISSEUIL 87 F.C sera débité d'un montant de 55 € au titre de son premier forfait (selon relevé de droit financier).

- **Match N.55128022 du 23/05/2026 à 15h entre COUZEIX CHAPTELAT U.S et BOISSEUIL 87 F.C (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 23/05/2026 à 15h au stade RENE LAFARGE à COUZEIX, et suite au forfait du club de BOISSEUIL 87 F.C, la commission enregistre le résultat suivant :

COUZEIX CHAPTELAT U.S : 3 points - 3 buts ; BOISSEUIL 87 F.C : -1 point - 0 but

Le club de BOISSEUIL 87 F.C sera débité d'un montant de 150 € au titre de son forfait dans les trois dernières journées de championnat (selon relevé de droit financier).

- **Match N.55128890 du 23/05/2026 à 15h entre AMBAZAC A.S 2 et BOSMIE CHARROUX A.S.A. (D2, poule B)**

Prévu initialement le 23/05/2026 à 15h, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade DE LA MAZAUURIE à AMBAZAC.**

- **Match N.55137762 du 16/05/2026 à 15h entre RILHAC-RANCON C.A et ENT. NANTIAT COMP.**

Le club de NANTIAT n'ayant pas fourni la feuille de match en version dématérialisée de la rencontre pré-citée et sans rapport de dysfonctionnement, sera débité d'un montant de 20 € pour feuille de match non informatisée (selon relevé de droit financier).

- **Match N.55137764 du 23/05/2026 à 12h30 entre ISLE J.A 2 et GJ BESSINES A.N.F 87 (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 23/05/2026 à 12h30 au stade du GONDEAU à ISLE, se jouera **le même jour, à 15h, au stade du GONDEAU à ISLE.**

- **Match N.55128892 du 23/05/2026 à 15h entre SAINT-LEONARD 2 et EYMOUTIERS A.S (D2, poule B)**

Prévu initialement le 23/05/2026 à 15h, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade RAYMOND POULIDOR à SAINT-LEONARD DE NOBLAT.**

INFORMATION ORGANISATION FINALES DEPARTEMENTALES

- Le District de Football de la Haute-Vienne informe l'ensemble des clubs que les finales départementales se dérouleront le dimanche 31 mai 2026 au Stade Roger Couderc à Feytiat (87220), selon le programme suivant :
- Finale consolante U15 à 13h opposant ENT.ASSJ RSC contre RILHAC-RANCON C.A (Annexe)
 - Finale Coupe U15 à 13h45 opposant AURENCE-ROUSSILLON F contre ENT. LANDOUGE-AURENCE (Terrain principal)
 - Finale consolante U17 à 15h30 opposant GJ PANAZOL VIGENAL contre BEAUNE LES MINES U.S (Annexe)
 - Finale Coupe U17 à 16h opposant FEYTIAT C.S contre LIMOGES FOOTBALL (Terrain principal)

L'annexe récapitulative est mise à disposition en dernière page du procès-verbal.

Les clubs concernés sont priés de prendre toutes les dispositions nécessaires en conséquence.

TIRAGES DES COUPES U15-U17 et U15-U17 CONSOLANTES

La commission informe ses clubs que les tirages des coupes ont été effectués le Mardi 19/05/2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne. Ils sont consultables sur le site officiel du District.

PROCHAINE REUNION

- Le Mardi 26 Mai 2026 à 18h30 - Commission des jeunes
- Le Mercredi 03 Juin 2026 à 18h30 - Réunion en présence des clubs – U15/U17 au siège social du District
- Le Vendredi 05 Juin à 18h30 – Visioconférence avec les clubs interdistricts – U18

Catégorie COUPE U15 et U17 CONSOLANTE

- La commission informe les clubs d'OFC/FOOTSUD/ESLCL, ENT. LANDOUGE-AURENCE et ROCHECHOUART qu'ils ne peuvent plus être qualifiés pour la coupe U15 consolante et seront remboursés des frais d'engagement de cette compétition.
- La commission informe le club de LIMOGES LAFARGE J.S qu'il ne peut plus être qualifié pour la coupe U17 consolante et sera remboursé des frais d'engagement de cette compétition.

INFORMATION FEUILLE DE MATCH

- Suite au mail officiel reçu de la F.F.F, le District informe ses clubs qu'il est important de renouveler leur mot de passe Footclub afin d'assurer la bonne transmission des compositions et des feuilles de match pour les prochaines rencontres.
- Penser à imprimer une feuille de match papier issue de Footclub en cas de dysfonctionnement de la FMI.

A compter du Mardi 09 Décembre 2025, toute F.M.I non informatisée sera amendée auprès des clubs d'un montant de 20€ ainsi que toute F.M.I transmise hors délai sera amendée d'un montant de 25€ (selon relevé de droit financier).

CALENDRIER GENERAL

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.

La commission rappelle à tous les clubs que les demandes doivent obligatoirement passer via Footclub dans les délais impartis, sans quoi, la demande peut ne pas être validée.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

**Le Président de séance
Alexandre VOISIN**

**Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER**

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président

ANNEXE

ORGANISATION FINALES COUPES DEPARTEMENTALES DU 31 MAI 2026

A FEYTIAT



PLANIFICATION DES FINALES JEUNES

Dimanche 31 mai 2026



CONSOLANTE U15 Terrain Roger COUDERC - Annexe 1 Vestiaires 3 et 4	COUPE U15 Terrain Roger COUDERC - Honneur Vestiaires 1 et 2	CONSOLANTE U17 Terrain Roger COUDERC - Annexe 1 Vestiaires 3 et 4	COUPE U17 Terrain Roger COUDERC - Honneur Vestiaires 1 et 2
11:45 — Arrivée des Officiels			
12:00 — Arrivée des Équipes			
13:15 — Début de la rencontre	13:00 — Arrivée des Équipes		
13:55 — Mi-temps	14:15 — Début de la rencontre		
14:10 — Reprise de la rencontre	14:55 — Mi-temps		
14:50 — Fin de la rencontre	15:10 — Reprise de la rencontre		
15:00 — Remise des récompenses	15:50 — Fin de la rencontre		
15:30 — Nettoyage des vestiaires	16:00 — Remise des récompenses		
15:55 — Mise à disposition des vestiaires	16:30 — Nettoyage des vestiaires	15:55 — Arrivée des Équipes	
	16:55 — Mise à disposition des vestiaires	17:10 — Début de la rencontre	16:55 — Arrivée des Équipes
		17:45 — Mi-temps	18:10 — Début de la rencontre
		18:00 — Reprise de la rencontre	18:55 — Mi-temps
		18:45 — Fin de la rencontre	19:10 — Reprise de la rencontre
		19:00 — Remise des récompenses	19:55 — Fin de la rencontre
			20:10 — Remise des récompenses